



Prudence et petits pas !

Photo: Guy LAMBRECHTS

Va-t-on vers une épreuve externe certificative en fin d'humanités ? Oui, répondent les divers intervenants de l'annuelle journée de travail et d'échange entre les acteurs de l'enseignement secondaire et supérieur. Mais, pressons-nous lentement...

Cette journée, appelée parfois « journée des directeurs », est une initiative conjointe, assez ancienne, de la Fédération des Associations de directeurs (FÉADi), de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique (FESeC) et de l'Université catholique de Louvain, dont le Centre interdisciplinaire sur les pratiques enseignantes et les disciplines scolaires (CRIPEDIS) a été le bras armé. Cette journée a eu lieu le 23 avril dernier à l'UCL.

POURQUOI DE LA PRUDENCE ?

Vincent DUPRIEZ¹, dans la première intervention de la journée, s'est attaché à répondre à cette question : pourquoi faut-il être prudent ? Aujourd'hui, constate-t-il, les évaluations externes sont à la base du « pilotage par les résultats ». Elles sont au cœur d'un mode de régulation des systèmes éducatifs, et même au centre d'un

nouveau mode de gouvernance. En effet, grâce à ces épreuves externes, l'autorité publique s'appuie sur des indicateurs de performance pour évaluer l'efficacité des établissements. Elles s'inscrivent dans une nouvelle logique du rôle de l'État, pas dans la logique de l'école.

C'est un modèle dans lequel l'État n'est plus opérateur². Son rôle est de définir les objectifs et d'assurer les moyens. Pour rencontrer les finalités prévues, il s'inscrit dans une logique de contractualisation avec divers opérateurs, en atténuant les contrôles sur les procédures au profit d'un contrôle des résultats. Ainsi, l'évaluation se fait sur les outputs en fonction d'indicateurs de performance. Si cette évaluation révèle une situation de réussite, l'établissement est encouragé, voire, dans certains pays anglo-saxons, récompensé ; s'il s'agit d'une situation d'échec,

l'établissement peut être soutenu ou, dans les mêmes pays, sanctionné.

QUELS SONT LES EFFETS DU PILOTAGE PAR LES RÉSULTATS ?

C'est en analysant les effets du pilotage par les résultats que V. DUPRIEZ invite à la prudence.

En fait, la prudence est nécessaire parce qu'il s'agit de naviguer en eaux troubles : la difficulté est de tirer avantage des courants positifs et porteurs, et d'éviter les écueils qui pourraient faire chavirer l'entreprise. Un autre défi s'y ajoute : comment transformer le feedback de performance en source d'amélioration des pratiques pédagogiques des enseignants ?

POURQUOI UNE STRATÉGIE DES PETITS PAS ?

Les regards croisés portés par Jean-Paul HOGENBOOM, Alain KOEUNE,

Éric DAUBIE et Philippe PARMEN-
TIER³ confirment, chacun à leur
manière, que l'on se dirige vers
l'instauration d'une épreuve externe
obligatoire à la fin des humanités.
Tous les quatre, chacun de leur
point de vue, disent aussi qu'il s'agit
là d'une entreprise complexe, et que
sa mise en place ne peut se faire
que petit à petit.

La généralisation de l'évaluation ex-
terne, rappelle J.-P. HOGENBOOM,
est inscrite dans la Déclaration de
politique communautaire de 2009.
Celle-ci affiche la volonté de rendre
progressivement obligatoires, d'une
part, les épreuves externes pour
l'attribution du Certificat d'études de
base (CEB) et du Certificat d'études
du premier degré de l'enseignement
secondaire (CE1D), et d'autre part,
le Test d'enseignement secondaire
supérieur (TESS)⁴. Sans se cacher
les difficultés de la mise en œuvre
d'épreuves externes en fin de secon-
daire, il souhaite que s'établisse un
équilibre entre la part prise par ces
épreuves dans la délivrance du Cer-
tificat d'enseignement secondaire
supérieur (CESS) et la part d'autono-
mie et de responsabilité confiée au
conseil de classe.

A. KOEUNE et E. DAUBIE partagent
ce point de vue. Par ailleurs, ils in-
sistent tous deux sur la nécessité de
laisser du temps à l'apprentissage
et de ne pas multiplier les certifica-
tions intermédiaires (gain de temps
que peuvent assurer les épreuves
externes), d'assortir chaque certifi-
cation d'un travail sur l'orientation et
de mettre en place des procédures

d'accompagnement des élèves. L'un
et l'autre inscrivent cette évolution
vers davantage d'évaluation externe
dans le cheminement progressif
et, somme toute assez ancien, de
l'enseignement catholique. En effet,
avant même le décret « Missions »
et les référentiels de compétences,
la FESeC a proposé à ses écoles
secondaires des épreuves externes
pouvant aider à la certification à la
fin du premier degré. Sans parler des
examens interdiocésains du fonda-
mental, bien plus anciens encore.

POURQUOI FAUT-IL ORGANISER DES ÉPREUVES EXTERNES CERTIFICATIVES ?

Mais, se demande E. DAUBIE, pour-
quoi faut-il organiser des épreuves ex-
ternes certificatives ? Quatre raisons
l'expliquent :

1. les socles de compétences et les
compétences terminales ne sont pas
assez explicites ;
2. de ce fait, les enseignants tra-
vaillent un peu à vue et manquent de
références. C'est ce que dit le rapport
de l'inspection, en constatant qu'il
reste de grandes différences entre
classes et écoles ;
3. l'externalisation permet de prendre
du recul par rapport aux pratiques
locales ;
4. des épreuves externes certifica-
tives sont plus mobilisatrices que des
épreuves externes non certificatives
pour faire évoluer les pratiques.

Un bémol, cependant : il serait pré-
maturé, estime E. DAUBIE, de gé-
néraliser rapidement des épreuves

externes certificatives en fin d'humani-
tés. En effet, il ne faut pas mettre
la charrue avant les bœufs, et il est
donc nécessaire d'attendre la mise
en place des nouveaux référentiels,
en cours d'élaboration.

Ensuite, il faut résoudre la question des
moyens, qui restent pour l'heure trop
approximatifs. Enfin, et ce n'est pas
là la moindre difficulté, reste à définir
les enjeux. Quels rôles joueront ces
épreuves externes : certification et/ou
orientation et/ou sélection ? En tout état
de cause, cette analyse des enjeux de-
vra être combinée avec la réflexion sur
l'accès aux études supérieures.

Ph. PARMENTIER partage évidem-
ment cette dernière conviction. Il
conclut ce tour d'horizon des acteurs
en mettant en garde sur la difficulté
d'utiliser ces futures épreuves en
termes de pronostic. L'observation
des quelques épreuves indicatives à
l'entrée de l'enseignement supérieur
montre que leur bénéfice essentiel
est de renseigner les étudiants sur
leurs acquis antérieurs et de per-
mettre, tant aux étudiants qu'aux en-
seignants, de prévoir des actions de
renforcement là où c'est nécessaire.
Elles n'ont aucune vertu de prévoir
le sort futur des étudiants de l'ensei-
gnement supérieur.

Pas simple donc de débrouiller les
tenants, les aboutissants et les en-
jeux d'une évaluation externe à la
fin des humanités. À l'instar de Pru-
dence Petitpas⁵, nous espérons avoir
contribué à élucider quelque peu
cette complexe affaire ! ■

JEAN-PIERRE DEGIVES

ATOUTS	LIMITES
Les évaluations externes permettent d'utiliser le même étalon pour l'évaluation de tous les élèves. Elles assurent plus de justice.	Les évaluations externes peuvent conduire à un rétrécissement du curriculum sur les seules matières interrogées, voire au « bachotage ».
Le niveau scolaire moyen monte, ce qui pourrait diminuer les inégalités.	Cette amélioration du niveau scolaire est légère et limitée dans le temps. Il n'y a pas de diminution des écarts.
Elles permettent de coaliser enseignants et élèves autour d'un objectif de réussite.	Certains enseignants ont le sentiment d'être « dépossédés » et qu'on ne leur fait pas confiance.
Elles rappellent, sinon établissent, la norme.	Elles induisent un questionnement sur la validité des mesures comme indicateurs du travail enseignant.

1. V. DUPRIEZ est professeur à l'UCL et directeur du Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation (GIRSEF).

2. La situation actuelle, où la Fédération Wallonie-Bruxelles reste Pouvoir organisateur d'une part de l'enseignement, est un héritage de compromis politiques, mais est en contradiction avec ce modèle. La Communauté flamande a dépassé cet écueil depuis près de 20 ans.

3. J.-P. HOGENBOOM est conseiller de l'enseignement secondaire auprès de la Ministre Marie-Martine SCHYNS ; A. KOEUNE est président de la FéADI ; E. DAUBIE est Secrétaire général de la FESeC, et Ph. PARMENTIER est professeur à l'UCL et directeur de l'Administration de l'enseignement et de la formation.

4. Devenu, en février 2014, « Épreuve certificative externe commune au terme de l'enseignement secondaire ».

5. L'allusion à ce savoureux personnage de BD de grand-mère détective était trop tentante !